principale et en masquant les vannes.

Ensuite nous ramènerions l'épave allégée vers le quai de la Colonne ou dans l'avant-port non loin de la station des sous-marins.

Pour l'apparat des funérailles

On m'avait dit que les cercueils étaient prêts, qu'ils étaient dans le dock Paul Devos tous les vingt-sept attendant que la marine en prit possession.

J'ai voulu être plus renseigné sur ce point

Cette fois j'ai vu les cercueils. Je ne les ai pas vus tous les vingt-sept puisque comme je le disais hier on en a enlevé un, — et même deux autres, — pour inhumer le cadavre du marin que l'on croit toujours être dans le capot du submersible. Mais j'en ai encore vu tant et tant que mon esprit, qui s'était libéré de la trop exacte vision des morts tordus par la noyade et l'asphyxie dans la tombe d'acier du « Pluviôse », s'est soudainement repris d'angoisse.

Pour la première fois peut-être, j'ai mesuré l'étendue du désastre, dans ce simple atelier de menuisier de Saint-Pierre-lez-Calais, où l'on achève les cercueils de bois clair et d'argent qui contiendront les dernières dépouilles des héros du Pluviôse ».

C'est M. Recq, entrepreneur des pompes funèbres calaisiennes qui a été chargé de ce travail et l'a mené avec une extraordinaire célérité.

Depuis huit jours, six hommes travaillent sans relâche, aux diverses besognes nécessitées par la construction des cercueils.

Ces coffres funèbres sont tous très grands. On l'a voulu ainsi pour pouvoir y loger plus commodément les corps sans doute déformés par l'action de l'eau ou les efforts suprêmes de l'agonie...

Oui, déjà ces évocations peinent et étonnent.

Mais vraiment la plus profonde émotion de tristesse que j'aie ressentie depuis la nouvelle de la perte du « Pluviôse » ce n'est pas *dans le pèlerinage aux lieux du sinistre sur* la mer pleine de beaux reflets, ce n'est pas dans l'entourage des ministres et officiels parlant de « condoléances » d' « irréparable malheur », ce n'est pas dans tout cela que je l'ai trouvée.

C'est là, dans cet atelier où les marteaux sonnaient sur le chêne clair, où les tournevis grinçaient, comme avec de petites voix d'enfants qu'on torture, pour fixer les massives poignées argentées aux flancs des coffres.

Sur des rayons, s'alignaient déjà plus de quinze cercueils entièrement terminés.

De chêne épais de 4 centimètres avec de hautes moulures et des baguettes noires et argent, ils sont garnis intérieurement de plomb de 2 millimètres.

Dans un coin, des hommes vernissent au pinceau les panneaux de couverture. Sur des établis, les menuisiers ajustent, vissent, clouent... C'est la fièvre de la fin de la besogne. Des bouteilles de bière sont là « pour donner du cœur au ventre ».

Cette vie, cette animation de ces ouvriers — on peut bien dire de ces joyeux ouvriers, puisqu'ils étaient contents d'avoir tant de travail, — contrastait singulièrement avec le but de tout cela.

Sans doute tout le monde dans cet atelier avait l'âme peinée à la pensée des familles des morts, des braves gens engloutis par la mer, mais il n'y a pas à dire la Vie était la plus forte et cela marquait un tragique contraste avec les cercueils, avec les vingt-sept cadavres.

Dans la même demeure j'ai vu les linceuls qui formaient une haute pile de lingerie blanche.

Puis des draps noirs.

Puis des drapeaux, larges et neufs, dont les trois couleurs mettaient une note gaie dans tant de noir et de sombre. J'ai vu encore dans de petites boîtes de cartonnage les tampons que les employés des pompes funèbres mettront devant leurs bouches pour aider à l'ensevelissement. Ces tampons seront imbibés de liquide antiseptique. Ils couvrent exactement les lèvres et les narines et sont attachés autour de la tête par deux rubans. Des gants de caoutchouc seront également donnés à ces employés pour manipuler les corps.

Un hamac spécial a été préparé pour transporter les cadavres de l'épave du submersible à l'endroit où on les mettra dans les sacs antiseptisés qui sont également prêts à servir.

Les plaques de cuivre qui seront apposées sur les cercueils viennent d'être livrées par le graveur.

On les portera à l'endroit où seront déposés les corps pour la reconnaissance.

Chaque plaque porte le nom du marin ou de l'officier, son titre, la date de sa naissance et la mention qu'il est mort victime *de la catastrophe du « Pluviôse », « mort* au champ d'honneur ».

Au fur et à mesure que les corps auront été reconnus, on fixera ces plaques sur les cercueils et on fermera les plombs à la soudure.

Comme j'achève ma visite à l'atelier, les marteaux font sonner le creux des grands coffres où dormiront les héros du « Pluviôse », et cela semble vouloir faire sentir, à celui qui passe par là, tout le vide et le néant de la Mort, au bout des plus généreuses vies.

Trois chapelles funéraires

Sous les drapeaux des Nations au port des submersibles

La première chapelle dont je veux vous parler, a été pour ainsi dire ignorée de tout le monde.

Elle avait été construite dimanche par les matelots du « Ventôse » et des autres bâtiments de guerre de la petite station des submersibles.

Comme je l'ai dit hier, on s'attendait à pouvoir retirer clandestinement le cadavre du matelot de vigie qui était situé dans le capot du « Pluviôse ».

On ne pouvait le ramener au quai de la Colonne, c'eut été attirer l'attention de la foule et provoquer dans les familles des disparus une émotion considérable.

Les autorités avaient donc donné ordre d'aménager une petite salle funéraire dans les bâtiments de la station sous-marine.

*Les matelots du « Ventôse » et leurs cama*rades de la station travaillèrent avec acharnement à cette installation.

Ils tendirent des draps dans un des ateliers de la Marine attenant au port d'attache des sous-marins.

A la caisse des pavillons des « bords », ils *empruntèrent la série des drapeaux de tou*tes les nations et ils en firent comme une voûte, pleine de frissons colorés, sous laquelle eut dormi de son dernier sommeil l'infortunée vigie du « Pluviôse ».

On sait que le sauvetage de ce corps ne put avoir lieu et la chapelle, ainsi improvi*sée, ne fut pas utilisée.*

La Bergerie de la Mort

Pour la seconde chapelle, c'est dans un coin assez retiré du port de Calais qu'il faut aller la voir.

Elle est installée dans un grand hangar dit la « Bergerie ».

C'est là qu'il y a plusieurs années on parquait des moutons venant de La Plata.

Maintenant ce n'est plus qu'une longue bâtisse en planches, où seules des mangeoires qui garnissent les murs, trahissent encore l'ancienne utilisation du lieu.

J'ai pu y pénétrer.

On y travaille toutes portes closes.

On tend de longs voiles blancs et noirs sur les cloisons. Des faisceaux de drapeaux tri*colores cravatés de crêpes rehaussent cette* funèbre décoration.

C'est à la « Bergerie » que l'on débarquera les corps si l'on fait pénétrer le « Pluviôse » jusque dans l'avant-port.

La Halle Funèbre

Mais la grande chapelle funéraire sera installée sur le quai de la Colonne, dans la halle de pesage de la marée dont je vous ai déjà parlé.

Le service des pompes funèbres de Calais va fournir de grandes tentures noires lamées d'argent qui, rehaussées de drapeaux endeuillés, dissimuleront les bâches goudronnées qui ferment actuellement la halle.

LES COURONNES

Les couronnes commencent à être préparées de toutes parts.

Celle des matelots du « Ventôse » à leurs infortunés camarades du « Pluviôse » est exposée à la devanture d'un marchand de couronnes de la rue Lafayette, à côté de celle « des officiers mariniers aux victimes du « Pluviôse ».

Les matelots de la station navale (autre que le « Ventôse »), vont également faire exécuter une grande couronne de perles. Ils ont demandé l'autorisation d'ouvrir entre eux une souscription, à l'amiral Bellue, qui *l'a accordée.*

(Lire la suite en Dernière Heure)

La Débacle des Bonnes Œuvres

LES POURSUITES CONTRE LE « FOYER MATERNEL »

Paris, 6 juin. — Nous avons annoncé hier qu'une plainte avait été déposée contre l'œuvre du « Foyer Maternel », que dirige Mme Mangin, dite « des Plats ».

C'est sur la demande de M. Roy, ancien trésorier-payeur général, membre du conseil d'administration, que l'instruction a été ouverte par M. Cail.

M. Roy accuse Mme Mangin de s'être approprié une partie des sommes dont elle avait le maniement.

Le « Foyer maternel », dont la devise est « Humanité fait loi », a pour but d'assurer les soins nécessaires aux mères. Le siège social est établi, 6 bis, rue de l'Abbé-Grégoire, et l'œuvre possède deux établissements. L'un, 170 bis, rue de Vanves, à Paris, la maternité Ambroise-Paré, réunit les services d'accouchement et de gynécologie l'autre, établi au château de Villepinte, est un asile de grossesse auquel est annexée une pouponnière.

Ce château de Villepinte a appartenu aux Picpuciens, dont Duez a liquidé les biens. C'est une grande et magnifique propriété qui est évaluée à cinq cent mille francs. Comment Mme Mangin des Plats a-t-elle pu acquérir *ces terrains pour 30.000 francs?* C'est probablement ce qu'un de ces jours M. Albanel élucidera au cours de son instruction contre l'ex-liquidateur Duez.

UNE MORT MYSTERIEUSE

A PONT-A-VENDIN

Une femme égorgée à bord d'un bateau. — Suicide dit son compagnon. — Peut-être crime dit la Justice.

Un drame dont on n'éclaircira peut-être jamais le mystère s'est déroulé dans l'avant-dernière nuit à bord du bateau le «Jean-Bart» amarré sur les bords du canal de la Haute-Deûle, à Pont-à-Vendin, à proximité du quai des mines de Drocourt.

Voici les renseignements que notre enquête nous a permis de recueillir. Nous les livrons au public ; le temps, peut-être, tirera la conclusion.

Hier matin, vers six heures et demie, le gendarme Dugimont se rendait à la poste, quand en face de l'estaminet Monchaux, un *homme l'interpella. C'était un marinier qui* lui dit : « J'ai justement besoin d'aller à la gendarmerie, mais puisque je vous rencontre, la commission sera faite ».

Le gendarme le pria d'attendre son retour de la poste et l'homme entra à l'estaminet où il prit une « bistouille ».

MA FEMME S'EST SUICIDEE !

Quelques instants après, le gendarme repassait et le marinier l'abordait et, tout de go :

— « Voilà ! dit-il, j'ai trouvé cette nuit ma femme morte dans la cabine du bateau. Elle s'était donné un coup de couteau dans la gorge et je tenais à vous prévenir !

Ayant dit, il se préparait à s'éloigner, quand le gendarme l'arrêta et le pria de l'accompagnier jusqu'à la gendarmerie.

Arrivé là, on l'interrogea et le marinier entra dans des explications plus complètes.

Il déclara se nommer Eugène Poullain, 49 ans, et raconta que dimanche dans la matinée, il avait avec son bateau quitté le rivage des mines de Lens, où il avait chargé du charbon. Il avait descendu le canal jusqu'au rivage de Drocourt où il arriva vers midi.

Là, il décida de stationner et il amarra le « Jean-Bart ».

Il avait passé l'après-midi avec sa compagne, Célestine Gouillard, 45 ans, avec laquelle il vit maritalement depuis dix-huit ans ; et vers 6 heures il avait commencé à pomper l'eau qui s'infiltre dans la cale.

Vers minuit, il alla se coucher dans la petite cabine de l'avent du bateau, tandis que sa compagne gagnait son lit dans la cabine centrale — son lit est une façon de parler, puisque l'un et l'autre couchent sur deux planches garnies d'une paillasse épaisse de deux doigts.

A trois heures et demie du matin, il s'était levé et s'était dirigé vers la cabine où reposait Célestine, mais en descendant l'escalier il avait heurté le corps de sa compagne, dont la tête gisait sur la deuxième marche. Ayant allumé, il s'aperçut alors qu'elle était couchée au milieu d'une mare de sang et qu'elle portait au côté gauche du cou une plaie béante.

Près d'elle, à terre, un couteau ensanglanté, l'arme de mort. Il le ramassa, l'essuya soigneusement, le déposa sur une tablette et se mit à méditer sur l'aventure qui lui arrivait. A six heures son parti était pris, il allait prévenir les gendarmes.

Puis Poullain ajouta de détail : ma femme, dit-il, buvait beaucoup ; c'est sans doute dans une crise d'alcoolisme qu'elle s'est donné la mort.

PREMIERES CONSTATATIONS

Ayant, jusqu'à plus ample informé, mis en sûreté le marinier qui paraissait fort peu ému, le gendarme Dugimont et son collègue Vaimbois se rendirent au bateau « Jean-Bart » et en pénétrant dans la cabine, ils aperçurent le cadavre de la femme Gouillard *dans la position décrite par son compagnon.* La tête, aux cheveux dénoués, reposait sur la seconde marche de l'escalier à gauche et à droite duquel s'étalaient deux larges flaques de sang. Sur le plancher, des empreintes sanglantes indiquaient que Poullain avait marché dans ce sang.

Sur la tablette, à l'endroit indiqué, ils trouvèrent le couteau, un couteau de cuisine tout neuf, à large lame, à pointe effilée, et sur lequel il ne restait que quelques tâches de sang. A côté se trouvait la serviette dans laquelle Poullain l'avait essuyée.

M. le docteur Lheureux fut mandé et, après un premier examen, il déclara qu'il ne pouvait prendre sur lui de dire si la blessure était le fait d'un acte de désespoir ou l'œuvre d'une main étrangère. L'examen du médecin légiste était nécessaire.

Le parquet fut donc aussitôt prévenu et, à deux heures et demie, les magistrats arrivaient.

L'ENQUETE JUDICIAIRE

MM. Nicolle, substitut du procureur de la République ; Beliard, juge d'instruction, et son greffier, M. Duvet, étaient accompagnés de M. le docteur Henseval.

Tout aussitôt les magistrats et le médecin se rendirent au bateau « Jean-Bart » et examinèrent soigneusement l'état des lieux. Après avoir noté la place où se trouvait la morte, ils cherchèrent à établir une relation entre la position du cadavre et les taches et flaques de sang qui l'environnaient.

On sait comment sont disposées, en général, les cabines de bateau. Le plan de celle du « Jean-Bart » est des plus sommaires. On y accède par un escalier de six marches ; en face de l'escalier, la cuisinière, à gauche une rangée d'armoires, à droite un petit réduit, à demi fermé par des cloisons, est ménagé.

Le corps était étendu, la tête sur l'escalier, les pieds touchant presque la cuisinière. Or, une chose singulière frappa immédiatement les magistrats : des flaques de sang se trouvaient, en égale abondance, à droite et à gauche du cadavre. Pour qui sait la rapidité quasi-foudroyante avec laquelle arrive la mort résultant d'une ouverture de la carotide, il est au moins étrange que le sang ait pu gicler des deux côtés, alors que la femme ne s'était frappée que d'un seul côté.

De plus, les taches produites par les gouttes de sang étaient de deux formes : les unes, de forme elliptique, provenaient bien du giclement ; mais d'autres, notamment près de la cuisinière, dénotaient, par leur forme circulaire, une chute perpendiculaire.

Il faudrait donc admettre qu'après s'être porté le coup fatal, la femme Gouillard a exécuté une série de mouvements qui sont peu compatibles avec la rapidité avec laquelle la mort a dû survenir.

Les magistrats ont attaché une telle importance à ces détails de forme et de groupement des taches sanglantes, qu'ils les ont fait immédiatement photographier.

L'AUTOPSIE

Il restait au médecin légiste à faire sur le cadavre même des constatations plus directes. Pour pratiquer l'autopsie, le corps fut transporté dans un abri rustique, fait de vieilles charpentes de bateau et qui se trouve sur le bord du chemin de halage, presqu'en face du « Jean-Bart ».

Pendant que les gendarmes s'occupent à éloigner les curieux venus fort nombreux et qui commentent en divers sens le drame, M. le docteur Henseval commence la funèbre opération. Nous ne pouvons entrer dans le détail de l'autopsie à laquelle le praticien, en ces circonstances délicates, apporte des soins minutieux et une patiente attention.

Qu'il nous suffise de dire que le couteau, pénétrant dans le cou un peu au-dessous du maxillaire, a déterminé une plaie profonde de cinq centimètres, mais parallèle à la peau, ce qui indique que le coup a été porté avec assez de violence et de haut en bas. Cette plaie intéressait l'artère carotide, qui était presqu'entièrement sectionnée et avait donné lieu ainsi à une hémorragie extrêmement rapide et abondante.

Cette constatation corroborait la première opinion que les magistrats *s'étaient* faite dans la cabine du « Jean-Bart » et qui les rendait peu enclins à accepter la version donnée par Poullain.

A cela il faut ajouter que la direction du coup, porté de haut en bas sous un angle très ouvert, n'est guère conforme au geste habituel de ceux qui s'égorgent volontairement.

Le coup dans ce cas, est plutôt horizontal, ou même porté de bas en haut et avec un mouvement latéral.

*Cela donc est encore défavorable à la ver*sion de Poullain. Mais il faut remarquer que la série de mouvements postérieurs au coup et que la direction de ce coup, s'ils constituent des circonstances difficiles à admettre en cas de suicide, ne sont pas, toutefois, des impossibilités et si on peut avoir *des doutes* sur la véracité des dires de Poullain, on ne peut pas, en revanche, affirmer que sa femme a été tuée, et tuée par lui.

L'INTERROGATOIRE

L'enquête, on le voit, aboutit donc au doute et la tâche de la justice n'apparaît pas comme aisée dans cette affaire. Pour l'éclaircir le plus possible, le juge d'instruction a fait subir à Poullain, à la gendarmerie où on le gardait à vue, un premier interrogatoire.

Poullain a répété exactement sa première déposition aux gendarmes, en insistant sur ce fait que Célestine Gouillard s'adonnait à la boisson. C'est ainsi qu'il déclara que le dimanche matin elle avait acheté, à la succursale des épiceries Wilbaux, un litre d'eau de vie et que lorsqu'il est revenu dans la cabine où il a trouvé morte sa compagne, le litre était vide. Ces deux faits ont été contrôlés et reconnus exacts. Seulement, rine ne dit que le litre n'a pas été vidé par Poullain lui-même, car la déposition de deux mariniers, entendus par M. Béliard, rendent vraisemblable cette hypothèse.

Ces deux mariniers en effet, dont les bateaux sont voisins du « Jean-Bart » ont déclaré qu'ils avaient vu Célestine Gouillard occupée dans l'après-midi à amarrer le bateau, et qu'elle ne paraissait nullement en état d'ivresse ; ils l'ont revue à 6 heures et à 7 heures ; elle était encore dans un état *tout à fait normal.*

Par contre, on affirme — mais l'exactitude du fait n'est pas encore contrôlée — que Poullain se trouvait dans la nuit, en état d'ivresse.

Quoiqu'il en soit, les déclarations de Poullain ne sont pas parvenues à dissiper les doutes que les constatations de lieu et de fait avaient fait naître dans l'esprit des magistrats. Aussi l'ont-ils fait écrouer sous mandat de dépôt et mis à la disposition du Parquet.

A la suite de l'interrogatoire, M. le docteur Henseval a examiné le corps et les vêtements de Poullain. Il a relevé d'abondantes taches de sang sur ses bras et sur les manches de sa chemise, *mais Poullain les* explique très facilement en disant qu'elles proviennent des efforts qu'il a faits pour relever le corps de sa compagne.

Il convient d'ajouter que ni sur le corps de la morte, ni sur le corps de Poullain, on n'a relevé aucune trace de violences et que d'autre part, aucun marinier du voisinage n'a entendu le bruit d'une discussion. Il résulte donc qu'il n'y a pas eu lutte et cela plaide en faveur de Poullain.

Ce qui lui est encore favorable, c'est que ses vêtements, à l'exception des manches de sa chemise, ne portent pas de traces de sang.

Enfin, parmi les circonstances qui viennent appuyer la version de Poullain disons que l'autopsie a permis de constater que l'estomac de la malheureuse femme était complètement vide, ce qui indique que la mort est survenue à un moment où la digestion était entièrement terminée, c'est-à-dire à peu près à l'heure à laquelle le marinier place le suicide de sa compagne.

Voilà résumés d'une façon impartiale, les éléments d'appréciation qui existent dans cette affaire dont le mystère cause dans la région de Pont-à-Vendin, une vive émotion.

E. V.

Conseil des Ministres

Paris, 6 juin. — Le conseil des ministres s'est réuni lundi matin à l'Elysée sous la *présidence de M. Fallières.*

LA DECLARATION MINISTERIELLE

Les ministres se sont d'abord occupés de la déclaration que le cabinet doit lire aux Chambre au cours de cette semaine. Ce document, vu le nombre des questions qui y seront traitées et les développements qui seront donnés à chacune d'elles, sera très étendu. La déclaration contiendra des explications sur les divers projets de réforme que l'on sait électorale, administrative, fiscale, etc., et aussi des indications sur les conditions d'exercice du gouvernement. On pense qu'elle pourra être communiquée aux Chambres jeudi prochain.

Le président du conseil, au cas à peu près certain où des demandes d'interpellation sur la politique générale seraient déposées, se déclarera prêt à en accepter le débat aussi promptement que la Chambre le voudra, et même à en commencer la discussion immédiatement après la lecture de la déclaration.

LE BUDGET DE 1911

Le ministre des finances a entretenu le conseil des conditions dans lesquelles se présente la *situation financière au point de* vue de la préparation du budget de 1911, qu'il voudrait pouvoir déposer à la fin du mois de juin au plus tard.

L'exercice 1911 disposera, tant par le produit *intégral des impôts nouveaux amorcés* en 1910 que des plus-values des recettes prévues, d'un supplément de ressources d'environ 200 millions. Mais les insuffisances constatées jusqu'à concurrence de ce chiffre de 200 millions au budget de 1910 subsisteront l'année prochaine. Il y a lieu de prévoir en outre un certain nombre de dépenses nouvelles telles que celles pour la construction des deux grands cuirassés autorisée par le Parlement, comme amorce du programme naval, et celles résultant de la première application de la loi sur les retraites ouvrières. Cette application est subordonnée à la confection d'un certain nombre de règlements d'administration publique prévus par la loi elle-même.

Pour la préparation de ces règlements — qui sont au nombre de seize — le ministre du travail a, on le sait, constitué il y a quelques jours une commission extraparlementaire spéciale. L'œuvre de cette commission devra être ensuite soumise au Conseil d'Etat qui donnera leur forme définitive aux règlements.

Or, on ne peut fixer dès aujourd'hui d'une manière absolument précise l'époque à laquelle ce travail préparatoire pourra être terminé, et par suite déterminer les proportions dans *lesquelles l'application de la* loi des retraites pèsera au point de vue financier sur le budget de 1911. Suivant que cette charge incombera pour totalité ou pour partie seulement à l'exercice 1911, le chiffre des ressources nécessaires à l'équilibre budgétaire variera dans des limites assez *larges.*

PROJETS JUDICIAIRES

M. Barthou, garde des sceaux, a fait approuver par le conseil :

1. Un *projet de loi ayant pour objet de* déterminer par un règlement d'administration publique, conformément à la procédure qui fut suivie pour les magistrats des cours et tribunaux, les garanties de capacités professionnelles à exiger des candidats aux *justices de paix et d'organiser pour ces* magistrats un tableau d'avancement ;

2. Un projet de loi réglementant, afin d'assurer les conditions de recrutement et de contrôle, l'exercice des fonctions d'administrateur judiciaire, de syndic de faillite, de liquidateur judiciaire et d'expert.

LES RETRAITES OUVRIERES

Viviani a fait savoir au conseil qu'il avait mis à l'étude la question du fonctionnement des retraites et qu'il en soumettrait prochainement un plan d'organisation.

LE RENFLOUEMENT DU « PLUVIOSE »

L'amiral Boué de Lapeyrère a entretenu le conseil des travaux de renflouement du « Pluviôse ». Il a lu le télégramme de l'amiral Bellue, que nous publions d'autre part.

LES OBSEQUES DES VICTIMES

Il est possible que les obsèques des victimes du « Pluviôse », auxquelles se rendront la plupart des membres du gouvernement, aient lieu samedi prochain.

La Journée Parlementaire

LA CHAMBRE VALIDE 24 ELECTIONS

Paris, 6 juin. — La Chambre n'a siégé qu'à 4 heures, pour permettre à ses bureaux de continuer la vérification des élections non encore examinées. La Chambre les a validées en quelques instants.

Jusqu'ici 528 élections sur 597 sont validées.

La Chambre a suspendu la vérification des pouvoirs et a fixé à aujourd'hui mardi l'élection de son bureau.

La nomination du bureau définitif

Paris, 6 juin. — Aujourd'hui mardi, la Chambre procèdera à la nomination de son bureau définitif, c'est-à-dire à l'élection du président, des 4 vice-présidents, des 8 secrétaires et des 3 questeurs.

Il est presque certain que la nomination du bureau sera terminée demain soir.

En tout cas, M. Brisson prononcera, au début de la séance de jeudi, l'allocution d'usage et M. Briand lira la déclaration du gouvernement, qui sera lue en même temps au Sénat par M. Barthou.

Cette lecture sera immédiatement suivie de la discussion sur la politique générale qui occupera les séances de jeudi et de vendredi et sera peut être prolongée jusqu'à lundi prochain.

La réunion des groupes

L'ACTION LIBERALE

Le groupe de l'Action libérale s'est reconstitué aujourd'hui. Son bureau est ainsi composé : Président, M. Piou ; secrétaires, Lefebvre du Prey et *Dutreil* ; questeur, de l'Estourbeillon.

Un comité directeur sera ultérieurement nommé.

LE GROUPE DE DEFENSE DES CHEMINOTS

Le groupe de défense des ouvriers et employés de chemins de fer qui fonctionnait dans la dernière législature, s'est reconstitué cet après-midi.

Il a nommé comme président, M. Borteux et comme vice-président, MM. Rabier et Jaurès.

MM. Porrissoud et Ellon-Prévost ont été nommés secrétaires et M. Saumande, questeur.

Le groupe a entendu une délégation de la Fédération des Amicales des Chemins de fer français qui a demandé l'appui du groupe en ce qui touche la question des retraites, le relèvement des salaires et la représentation du personnel.

LA REFORME ELECTORALE

La ligue adicale et radicale-socialiste de la représentation proportionnelle qui existait déjà sous l'ancienne législature et qui comprend des sénateurs et des députés s'est réuni sous la présidence de M. Louis Martin, sénateur. M. Painlevé député a exposé le mode de représentation proportionnelle avec l'apparentage des listes.

Une discussion générale s'est engagée à la*quelle ont pris part notamment* MM. Ferdinand Buisson, Ch. Dumont et Dron, A. Ferry, De Lanessan, etc., etc. La réunion a décidé de continuer lundi la discussion.

LA NOMINATION DES GRANDES COMMISSIONS

A la demande de plusieurs groupes de la Chambre la questure a adressé aux présidents de tous les groupes la communication suivante :

« Monsieur le Président,

» Vous êtes informé que demain mardi à 3 heures, dans le local de la 1re commission, une *réunion des bureaux de tous les groupes* aura lieu sur l'initiative de plusieurs d'entre eux pour délibérer sur le mode de nomination des grandes commissions. Vous êtes prié d'avertir tant qu'il vous sera possible, les membres des bureaux de votre groupe.

FEUILLETON DU 7 JUIN. — N° 9.

PAUVRES PETITS

par Jules LERMINA

PREMIERE PARTIE

Petite Poucette

— Comptez sur moi.

Et franchement, vaillamment, elle lui tendit la main. Mais il ne la prit pas et sortit.

Comme il traversait la cour, le domestique congédié vint à lui.

— Monsieur, lui dit-il, vous savez *bien*, vous, que c'est une injustice...

— Ne cherchez pas à discuter avec votre maître, lui dit doucement le docteur. Mais prenez ceci — il lui glissa le billet de banque dans la main — de la part de Mme la comtesse...

— Ah ! fit l'homme, ça ne m'étonne pas... pauvre femme ! si bonne et être marié à un...

Le docteur n'entendit pas la fin de la phrase. Il avait franchi les grilles.

Ainsi, alors qu'il n'était venu dans ce pays que pour se rapprocher de celle qu'il aimait plus que sa vie, alors que cependant il s'était imposé le devoir de ne pas faire une tentative pour se rapprocher d'elle, pas même pour lui faire connaître sa présence, considérant que ce serait un crime de sa part de la compromettre, voici que le hasard les plaçait en face l'un de l'autre... et il la retrouvait comme autrefois, belle, bonne, plus adorable que dans le passé... et en un mot, elle avait renoué la chaîne des si doux souvenirs... si chastes aussi !

Comment, fils d'un instituteur d'un petit village de l'Orne, il avait été élevé auprès de la fille d'une orgueilleuse famille, comment entre les deux enfants était née une *affection* qui était allée toujours grandissante, comment ils avaient cru un instant que leur beau rêve d'amour allait être réalisé... puis tout à coup comment une navrante catastrophe avait brisé ces deux cœurs et jeté Berthe aux bras de M. de Lestrevelle, tandis que, désespéré, Gérard, qui avait conquis son grade de docteur pour être digne de l'adorée, était allé cacher sa douleur dans les déserts de l'Extrême-Orient, c'est ce que nous raconterons plus tard...

Aujourd'hui, ils s'étaient retrouvés. Leurs âmes, tout à coup s'épanouissant, avaient *senti renaître plus forte* que jamais la sympathie qui les attachait l'un à l'autre.

Se résigneraient-ils toujours au malheur qui avait brisé leur existence.

Certes, ils avaient l'âme profondément honnête, et jamais la pensée de Gérard n'effleurerait d'un désir coupable celle dont l'honneur lui était plus cher que le sien propre.

Mais devaient-ils, étant si proches l'un de l'autre, ne jamais se revoir.

Plusieurs fois, ils s'étaient rencontrés au chevet des misérables ; ils avaient ébauché bien des confidences et leurs deux cœurs *s'étaient* fondus l'un dans l'autre, des lettres s'échangeaient, puis chaque soir, dans la chambre où il travaillait, et qui de loin dominait le château de Lestrevelle, Gérard, à onze heures, trois fois, élevait et abaissait sa lampe... et de la fenêtre de la comtesse un signal lui répondait... et cela signifiait :

— *Nous nous aimons*, et quand même nous sommes l'un à l'autre !

Et ce soir-là, Gérard rêvait à l'avenir et à des espérances, hélas ! si lointaines ! quand sa sonnette avait violemment retenti.

La vieille Tonote était déjà couchée.

Le docteur se hâta de descendre et se trouva en *face de Pierrot* qui, en deux mots, le mit au courant.

C'était encore un méfait de ce sale M. Gontran ! Une femme mourante sur la route et que les roues de la voiture avaient failli écraser, tandis que le fils de Lestrevelle tuait à moitié une pauvre petite fille... la mère semblait en danger de mort.

Gérard s'était enveloppé à la hâte d'un manteau et avait couru avec le groom jusqu'à la demeure de la mère Balut.

Il était déjà trop tard... et c'était là encore un crime de ceux à qui il devait tout le désespoir de sa vie, de ce M. de Lestrevelle dont la dureté et la brutalité étaient connues de tout le pays, de cet homme qui lui avait volé Berthe !

Mais c'était elle qui réparerait le mal, du moins en ce qu'il serait possible de faire pour adoucir le sort de celle qui allait rester orpheline.

C'est pourquoi, sans plus raisonner, sachant que la comtesse était toujours prête à accomplir une bonne action, il avait écrit le billet que maintenant Pierrot emportait.

VI

Duo d'espions

Quelques minutes avant que Pierrot arrivât au château, c'est-à-dire peu de temps après que la demie d'onze heures venait de sonner, M. Bertaud, glissant sur ses chaussons, qui étouffaient le bruit de ses pas, ouvrit brusquement la porte de la chambre de Gontran.

— Là, quand je le disais, gronda-t-il. Voulez-vous me dire, M. Gontran, comment il se fait que vous vous êtes relevé et que vous êtes là, collé devant la fenêtre, au risque d'attraper un rhume, ce qui me ferait *encore morigéner par M. le comte.*

En effet, le petit, qui n'avait pas eu le temps de se reculer, surpris qu'il avait été par la prestesse de l'espion, était en chemise, debout devant la fenêtre, le nez collé contre les carreaux.

Son corps maigre transparaissait sous la toile. *Du reste*, un calorifère entretenait une chaleur très douce et la bronchite n'était pas à craindre.

— Qu'est-ce que ça vous fait ? dit-il rageusement à son précepteur.

— *Cela me fait que je suis responsable* de votre santé et que je n'ai pas envie de me *faire mettre à la porte pour vos caprices.*

— Vous mettre à la porte... Ah bien ! c'est ça qui m'est égal... Si vous croyez que je tiens à vous...

Peut-être eût-il été fort embarrassé de *dire à qui il tenait.*

— Je vous invite à vous recoucher... Sinon...

— Sinon quoi ?

— J'irai avertir votre père que vous devenez de plus en plus désobéissant.

— Eh bien, allez-y...

— *Que vous me répondez avec insolence..*

— C'est pas fini ?

— Et vous verrez si votre père ne vous corrigera pas... vous savez qu'il n'a pas la main légère !..

Gontran tourna vers M. Bertaud son visage de mauvaise fouine.

— *Laissez donc, mon petit. Papa fait* semblant de me frapper... mais il ne me fait pas de mal, il aurait trop peur de me casser...

— Il est trop bon !

L'enfant haussa les épaules.

— Trop bon... dites donc pas de bêtises... s'il ne me cogne pas plus fort ; c'est parce que je vaux des millions...

Il avait dit cela arrogamment, en garçon sûr de son fait.

M. Bertaud regarda autour de lui avec inquiétude, comme s'il eût craint que quelqu'un n'écoutât cette conversation.

— Taisez-vous donc, fit-il, vous ne dites que des sottises.

— Ouiche, avec ça que je ne sais pas ce qui en est, que grand-oncle de Trasmes, qui est riche à millions, ne laisserait pas un sou à papa, si je n'étais pas là, moi, l'héritier de son titre et de son nom.

Il s'exprimait avec une netteté et une précision qui prouvaient à quel point il était au courant des secrets de la famille.

L'excellent M. Bertaud comprit qu'il n'obtiendrait rien par la sévérité, son élève se moquant parfaitement de lui.

Il changea de ton.

— N'empêche, fit-il, que vous avez tort de compromettre ainsi votre santé ; car, enfin, ces millions, pour qu'ils arrivent, il faut, comme vous le dites, que vous vous portiez bien.

— Voilà la seule vérité que vous ayez dite depuis un quart d'heure que vous êtes là à m'ennuyer...

Bertaud s'approcha de la fenêtre.

— Mais, qu'est-ce que vous trouvez donc de si intéressant à regarder comme ça dans le noir...

— Y a des étoiles...

— Pas ce soir, du moins. Il fait sombre comme dans un four...

— Ça prouve que vous n'avez pas de bons yeux, voilà tout.

— Vous ne me ferez pas croire que vous voyez quelque chose.

— Vous croyez ça... faut-il que vous soyez aveugle... tenez, regardez donc, là-bas, là-bas...

Et il pointait son doigt à travers les carreaux.

L'autre, s'approchant, s'écarquillait les yeux, sans parvenir à rien distinguer.

— Quand je vous dis... là, tenez, je vois très bien, oh ! mais, très bien, un point lumineux...

— Tiens, c'est vrai, exclama M. Bertaud.

— Pas malheureux... et savez-vous ce que c'est que ce point-là ?

— J'avoue que...

— Moi, j'avais cru d'abord que c'était un espion prussien...

— Un espion prussien... mais la guerre est finie, Dieu merci !

— C'est ce que papa me dit...

— Vous lui en avez donc parlé...

— Oui, tout à l'heure, au souper, même qu'il y avait... quelqu'un qui faisait une tête...

— Et que vous a répondu votre père...

— Que c'était une lumière d'amoureux... comme un signal, quoi ! Dites donc, monsieur Bertaud, qu'est-ce que c'est au juste, des amoureux ?...

— Dame, fit M. Bertaud, assez embarrassé de cette question directe, ce sont des personnes qui s'aiment bien, comme par exemple votre père et votre mère...

Le petit s'esclaffa.

— Dites donc pas de blagues...

— Ah ! alors, celui qui est là-bas et qui remue sa lampe à bout de bras... comme ça... fait un signal à une autre personne qu'il aime...

— C'est possible...

— Et si l'autre personne lui rend son signal, c'est qu'elle l'aime aussi...

— Je vous répète que tout cela est très vraisemblable...

Le petit, sans quitter la fenêtre, appela son précepteur plus près de lui.

(A suivre.)